

Extrait du registre aux délibérations du collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Esch-sur-Sûre

Séance du 24 avril 2023

Présents: Schank M., bourgmestre; Pereira Gonçalves F. et Sanavia J., échevins;
Leyder L., secrétaire.

Excusé: ///

Objet: Règlement temporaire de circulation à Heiderscheid - « Trak gourmand »

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 24 mai 2011 portant fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen, et notamment son article 16, qui dispose que « les règlements communaux qui existent dans les communes au jour de la fusion sont maintenus en vigueur pour le territoire pour lequel ils ont été édictés jusqu'à leur remplacement par des règlements communs »;

Vu le règlement de la circulation de l'ancienne commune de Heiderscheid du 14 mars 1989 (app. Min. Transp. 31.03.1989 réf. RC/89/190 et Min. Int. 20.04.1989 réf. 322/89/RC), tel que celui-ci a été modifié et complété dans la suite;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu les circulaires ministérielles numéros 2449 du 13 septembre 2004 et 2468 du 24 novembre 2004 concernant l'application de la loi du 6 juillet 2004 modifiant celle du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, respectivement la procédure relative à la réglementation communale en matière de circulation routière;

Vu une demande du 3 avril 2023 du Bureau d'études Rausch et Associés de Heiderscheid relative à l'organisation d'une promenade gourmande en tracteur, organisée par « Vintage-Fuussekaul », avec départ et arrivée à Heiderscheid, mardi le 9 mai 2023;

Après délibération,

décide à l'unanimité des voix

de modifier temporairement, en exécution de l'article 5.3 de la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, le règlement de circulation de l'ancienne commune de Heiderscheid du 14 mars 1989 comme suit:

Article 1. - Le sens unique dans le chemin rural dit « Spéckerwee » entre le Bowling Center « All In Family Fun Center » et le CR308 est inversé mardi le 9 mai 2023 de 10.30 heures à 12.00 heures.

Article 2. - Les dispositions du présent règlement ainsi que les déviations afférentes seront signalisées conformément aux prescriptions du code de la route.

Article 3. - Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Article 5.- Ampliation du présent règlement sera transmise au Bureau d'études Rausch et Associés, à la Ministre de l'Intérieur, au Commissariat de Police de Heiderscheid et à l'Administration des Ponts et Chaussées, Service Régional de Wiltz.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.
Le Collège des bourgmestre et échevins,
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,
Eschdorf, le 24 avril 2023
Le secrétaire,

Le bourgmestre,




Certificat de publication

Il est certifié par la présente que la délibération du collège échevinal du 24 avril 2023 portant réglementation temporaire de la circulation à Heiderscheid est affichée et publiée à partir du 26 avril 2023.

Eschdorf, le 26 avril 2023
Le Bourgmestre, Marco Schank


